



GROUPEMENT D'INTERVENTION DU DÉMINAGE ET L'ALLOCATION DE MAITRISE ?

Le Décret du 2 septembre 2005 exclut les personnels du CEA du versement de l'Allocation de Maitrise.

La DGSCGC doit représenter un projet de réécriture de cet arrêté qui fixe les conditions d'exercice du métier de démineur.



ALORS, POURQUOI NE PAS SUPPRIMER CETTE EXCLUSION ABERRANTE ?

D'autres services spécialisés perçoivent également des primes de fonction et ne sont pas exclus du versement de cette allocation.

Pour UNITÉ SGP POLICE qui l'a déjà demandé à plusieurs reprises, il est temps de mettre fin à cette incohérence.

UNITÉ SGP POLICE saisit le DGSCGC !

On ne lâche rien !

**UNITÉ SGP
POLICE**
FSMI-FO